

SYCOMORE MARKET SOLUTIONS

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 14, avenue Hoche - 75008 PARIS

834 120 461 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes approuvés par l'A.G.O. du 21 avril 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Brut	Amort.	31/12/2020	31/12/2019
Aut. immobilisations corporelles.....	1 605	761	844	1 379
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	1 605	761	844	1 379
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 605	761	844	1 379
Créa. clients et comptes rattachés..	712 122	-	712 122	431 361
Autres créances	240 866	-	240 866	14 877
TOTAL CREANCES	952 988	-	952 988	446 238
Disponibilités.....	2 126 161	-	2 126 161	4 018 805
Charges constatées d'avance.....	26 091	-	26 091	44 693
TOTAL DISPO. ET DIVERS	2 152 252	-	2 152 252	4 063 498
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 105 239	-	3 105 239	4 509 736
TOTAL ACTIF	3 106 844	761	3 106 844	4 511 115

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000).....	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	70 719	-
Réserves réglementées	712	712
Report à nouveau	208 486	(3 670)
Résultat de l'exercice	892 558	1 414 374
TOTAL SITUATION NETTE	2 172 474	2 411 415
CAPITAUX PROPRES	2 172 474	2 411 415
Emprunts et dettes financières divers	-	663 659
TOTAL DETTES FINANCIERES	-	663 659
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 125	88 860
Dettes fiscales et sociales.....	842 342	1 340 653
Autres dettes.....	60 143	6 527
TOTAL DETTES DIVERSES	933 610	1 436 041
TOTAL DETTES	933 610	2 099 700
TOTAL PASSIF	3 106 084	4 511 115

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	France	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue de services.....	3 581 297	3 581 297	3 952 876
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 581 297	3 581 297	3 952 876
Reprises sur amort. et provisions, transfert de charges	-	-	365
Autres produits	43	43	322
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 581 340	3 581 340	3 953 562
Autres achats et charges externes.....	815 628	815 628	789 669
TOTAL CHARGES EXTERNES	815 628	815 628	789 669
Impôts, taxes et versements assimilés.....	54 341	54 341	53 000
Salaires et traitements.....	928 857	928 857	663 943
Charges sociales	326 524	326 524	368 678
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1 255 381	1 255 381	1 032 621
Dotations aux amortissements sur immobilisations	535	535	226
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION	535	535	226
Autres charges d'exploitation	197 580	197 580	15
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 323 465	2 323 465	1 875 530
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 257 875	1 257 875	2 078 033
Différences négatives de change.....	2 097	2 097	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 097	2 097	-
RESULTAT FINANCIER	(2 097)	(2 097)	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 255 779	1 255 779	2 078 033
Impôts sur les bénéfices	363 221	363 221	663 659
TOTAL PRODUITS	3 581 340	3 581 340	3 953 562
TOTAL CHARGES	2 688 782	2 688 782	2 539 189
BENEFICE OU PERTE	892 558	892 558	1 414 374

ANNEXES.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'ANC n° 2014-03 du 05/06/2014, modifié par le règlement de l'ANC n° 2016-07 du 26/12/2016, et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : **a) Immobilisations incorporelles et corporelles.** Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue : Matériel de bureau et informatique : 3 ans. **b) Immobilisations financières, valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. **c) Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation. **d) Opérations en devises.** Les charges et produits effectivement perçus ou payés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de cession d'achat de ces

et charges enregistrent les montants d'éventuels litiges en cours. **f) Engagements (indemnités de fin de carrière).** Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant. Le montant de l'engagement non comptabilisé à la clôture s'élève à 49 616 euros. **2. Autres informations.** Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes est de 6 165 euros HT. Notre société est membre depuis le 01/01/2018 de l'intégration fiscale du groupe SYCOMORE FACTORY, 14, avenue Hoche - 75008 PARIS. **3. Faits marquants de la période.** La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est déclenchée au cours de l'exercice social. Cependant, l'activité économique de la société n'a pas été affectée au vu des résultats dégagés. Ce contexte a impliqué une généralisation du télétravail à l'ensemble du personnel et la société n'a pas eu recours aux mesures gouvernementales de report de charges, de chômage partiel et de prêts garantis par l'Etat. Pour autant, les effets de cette crise sanitaire sur l'activité future de l'entreprise sont difficilement quantifiables compte tenu de l'amplification des marchés dans ce contexte instable. Au vu des éléments connus à la date d'arrêt des comptes, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause. **4. Evénements postérieurs à la clôture.** Néant. **Immobilisations.** Matériel de bureau, informatique et mobilier, Total immobilisations corporelles et Total général, Valeur brute début et fin d'exercice : 1 605. **Amortissements. Immobilisations amortissables. Situations et mouvements de l'exercice.** Matériel de bureau, informatique et mobilier, Total immobilisations corporelles et Total général, Montant début exercice : 226, Augmentations dotations : 535, Montant fin exercice : 761. **Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice.** Matériel de bureau, informatique et mobilier, Total immobilisations corporelles et Total général, Amortissements linéaires : 535. **Etat des échéances des créances et dettes. Etat des créances. Montant brut et à 1 an au plus.** Autres créances clients : 712 122, Etat - Taxe sur la valeur ajoutée : 4 654, Groupe et associés : 236 212, Total de l'actif circulant : 952 988, Charges constatées d'avance : 26 091, Total général : 979 079. **Etat des dettes. Montant brut et à 1 an au plus.** Fournisseurs et comptes rattachés : 31 125, Personnel et comptes rattachés : 424 065, Sécurité sociale et autres organismes : 190 239, Taxe sur la valeur ajoutée : 191 413, Autres impôts, taxes et assimilés : 36 625, Autres dettes : 60 143, Total général : 933 610. **Charges à payer. Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan.** Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 28 265, Dettes fiscales et sociales : 600 096, Total : 628 361. **Produits à recevoir. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan.** Créances, Créances clients et comptes rattachés et Total : 618 515. **Charges et produits constatés d'avance.** Charges ou produits d'exploitation et Total, Charges : 26 091. **Effectif moyen.** Cadres et Total, Personnel salarié : 3. **Ventilation de l'impôt sur les bénéfices. Répartition.** Résultat courant et Résultat comptable (hors participation), Résultats avant impôts : 1 255 779, Impôts : 363 221. **Composition du capital social. Catégories de titres.** Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice et en fin d'exercice, Nombre : 1 000 000, Valeur nominale : 1 euro. **Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société. Dénomination sociale.** SYCOMORE FACTORY, RCS PARIS 538616731, Forme : SAS, Au capital de : 38 021 055, Ayant son siège social à : 14, avenue Hoche - 75008 PARIS. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYCOMORE MARKET SOLUTIONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la

direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilité des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris et Paris - La Défense, le 6 avril 2021, F.N.E.C. : Jean-Claude PETER, Commissaire aux comptes, Membre de la Compagnie régionale de Paris ; ERNST & YOUNG AUDIT : Abder AOUAD, Commissaire aux comptes, Membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre. Le rapport de gestion est mis à disposition du public au siège social.